CONSEIL MUNICIPAL
du 12 janvier 2026
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 12 janvier 2026, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Annabelle PILLENIÈRE, maire.
Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, CHEVROLLIER Sandra, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, HUNAULT Frédéric, JACQUET Hubert, JAUNET Jean-Noël, PILLENIÈRE Annabelle, RAUTUREAU Isabelle, TROQUIER Nathalie
Absents excusés : LEGRAND DE COSTER Vanessa, TROQUIER Hervé, TUY Côme
Secrétaire de séance : AUDOUIN Danielle

Le quorum est atteint.

Personnel, création d'un emploi d'Adjoint technique territorial – service technique-
2026-01-01
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de créer l'emploi d'Adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 15 février 2026, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

-d'autoriser la Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

- motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6 ou 7° du code général de la fonction publique,
- agent technique 28h00/35ème 15 février 2026,
- l'emploi pourra être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Révision du Loyer du logement locatif – 22 rue Principale au 1er janvier 2026
2026-01-02
Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le loyer mensuel de la maison à 426.72€ et le loyer du garage à 34.20€ soit un total de 460.92€, et ce à compter du 1er janvier 2026.

Révision du Loyer du logement locatif – 6, rue Boneteau au 1er janvier 2026
2026-01-03
Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le loyer mensuel de la maison à 475.06€ et le loyer du garage à 34.20€ soit un total de 509.26€, et ce à compter du 1er janvier 2026.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE RIVES DE L'YON, du 5 juillet au 30 novembre 2025
2026-01-04
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation financière aux dépenses de fonctionnement de la restauration scolaire de Rives de l'Yon, concernant les enfants domiciliés au Tablier, soit un total de 2 966.25€, du 5 juillet au 30 novembre 2025.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRICENTRE DE RIVES DE L'YON, du 5 juillet au 30 novembre 2025
2026-01-05
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs et du péricentre de Rives de l'Yon, concernant les enfants domiciliés au Tablier, soit un total de 2 391.10€, du 5 juillet au 30 novembre 2025.

ACTIF EMPLOI – convention de partenariat 2026
2026-01-06
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-autorise Madame la maire à signer la convention de partenariat 2026 et tous documents y afférents.

Demandes de subventions
2026-01-07
Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2026 et de verser la somme de 60€ correspondant à la strate de population du Tablier.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.